

**Embargo: 13.11.2020, 10 h 30**

Le 13 novembre 2020

**autonomiesuisse est dans les starting-blocks**

## Des représentants économiques lancent une campagne visant un meilleur accord-cadre

- De nombreux secteurs de l'économie suisse craignent que la Suisse puisse perdre ses avantages concurrentiels avec le présent accord-cadre. Voilà pourquoi des entrepreneurs et des représentants économiques du centre politique ont lancé conjointement le mouvement **autonomiesuisse**.
- Une chose est sûre pour eux: les trois clarifications requises par le Conseil fédéral ne suffisent pas. Bien au contraire, il en va de questions de souveraineté. Bien que l'UE et la Suisse aient tissé des liens économiques étroits, leurs systèmes politiques se distinguent considérablement. L'UE et la Suisse bénéficient au même titre de cette étroite collaboration partenariale. Il s'agit donc de perpétuer cette voie bilatérale. Elle doit cependant respecter les différences politiques.
- **autonomiesuisse** lance une campagne destinée à sensibiliser la sphère politique et la population à la nécessité d'un meilleur accord-cadre. Parallèlement, elle vise à élargir sa base de membres.

## Notre analyse: l'accord-cadre compromet le modèle de réussite suisse

D'un point de vue entrepreneurial, l'accord-cadre actuel met en péril le modèle de réussite suisse. Dans l'accord-cadre en vigueur, en effet, l'UE assume à la fois le rôle de partie prenante, d'autorité de surveillance et d'arbitre. **Cette constellation signifie la fin de la voie bilatérale classique.** Dans les faits, la Suisse se soumet au droit européen pour les questions ayant trait au marché intérieur, alors que l'UE définit quelles sont les questions relatives au marché intérieur. Le présent accord-cadre constitue un **accord d'intégration politique de la Suisse au marché intérieur européen.** La Suisse risque ainsi de perdre une part considérable de son ouverture au monde et de ses excellentes conditions cadres – soit le moteur même de son succès économique.

Avec la menace de perdre, à moyen terme, sa compétence de conclure librement de nouveaux accords commerciaux avec des pays tiers à l'avenir, la Suisse risque, à long terme, de faire partie intégrante d'un bloc économique affichant régulièrement des traits protectionnistes. **Cette donnée met en danger notre dynamisme économique** et réduit les opportunités de la Suisse sur les marchés mondiaux en plein essor. **À l'heure actuelle, les entreprises suisses réalisent déjà deux tiers de leurs bénéfices à l'étranger dans la zone dollar,** pour un tiers seulement dans la zone euro. La perte de l'ouverture au monde entraînera l'érosion progressive de la compétitivité globale des sociétés suisses. Et ce, au détriment de l'attrait du site économique suisse et de la prospérité du pays.

De nombreuses moyennes et grandes entreprises (familiales) suisses connaissent le succès à l'international. Grâce à leur capacité d'innovation, elles sont les leaders du marché dans des niches exigeantes – notamment en raison des conditions cadres optimales que propose la Suisse. Avec la reprise du droit UE alambiqué et de ses réglementations individuelles bureaucratiques, l'accord-cadre a pour effet un **déclin progressif de la liberté économique** et des bonnes conditions cadres de la Suisse. La **reprise dynamique du droit européen** aux niveaux économique, social, fiscal et environnemental **peut spolier la Suisse de nombreux avantages comparatifs.** À long terme, notre pays met ainsi en jeu sa position exceptionnelle en termes d'innovation et de compétitivité à l'échelle mondiale.

## Notre revendication: approfondir le partenariat bilatéral avec l'accord-cadre UE – évaluer les options

Une étroite collaboration partenariale entre l'UE et la Suisse est dans l'intérêt des deux parties. Nous formons une communauté de valeurs avec les États d'Europe. Grâce à de nouveaux pourparlers approfondis et favorisant la confiance, il devrait être possible de **résoudre de façon satisfaisante les questions de souveraineté de la Suisse** avec l'UE et de conclure un accord-cadre assurant la pérennité de la voie bilatérale éprouvée. Pour consolider notre volonté d'y parvenir, un accord intérimaire – comme l'a proposé l'ancien secrétaire d'État Michael Ambühl – serait également envisageable.

Il s'agirait d'aspirer à un **accord-cadre assorti d'un arbitre neutre**, à un opting out selon les règles de l'OMC, à la renonciation à l'éventuelle limitation des accords commerciaux de la Suisse avec des pays tiers ainsi qu'à l'élargissement de la clause guillotine à d'autres contrats. Nous sommes d'avis qu'un tel accord rallierait la majorité grâce à la garantie des droits populaires.

Par ailleurs, la Suisse est aussi censée **évaluer sérieusement les alternatives à cet accord-cadre**. À cet égard, mentionnons un nouvel accord de libre-échange exhaustif avec l'UE, comme l'a notamment conclu le Canada (accord AECG). L'AECG est un accord dont la portée est nettement supérieure à l'accord de libre-échange et englobe de nombreux aspects de nos accords bilatéraux actuels, comme la reconnaissance et la notification mutuelles de règles économiques, juridiques et techniques, associées à une clause d'arbitrage bilatéral sur un pied d'égalité.

S'il n'est pas possible de trouver une solution satisfaisante avec l'UE, **l'accent doit porter sur le maintien de l'accord de libre-échange actuel** et des accords bilatéraux existants. Quoiqu'il en soit, il est judicieux d'attendre l'aboutissement des négociations sur le Brexit avant que le Conseil fédéral n'entame d'autres démarches.

### **L'accord-cadre doit être subordonné au référendum obligatoire en matière de traités internationaux.**

Le présent accord-cadre empiète sensiblement sur nos actuels droits constitutionnels. Un tel accord, limitant à tel point notre souveraineté à long terme, doit être soumis au référendum obligatoire en matière de traités internationaux par le Conseil fédéral et le Parlement.

Nous nous engageons pour que – par le biais du référendum obligatoire en matière de traités internationaux – le peuple et les États aient leur mot à dire sur cet accord-cadre particulièrement important pour l'avenir de la Suisse.

## Notre campagne: sensibilisation du public et recrutement de membres

Nous constatons que l'économie suisse et le public ne sont pas suffisamment informés quant aux contenus et aux conséquences de l'accord-cadre actuel. En misant sur une campagne qui sera lancée sur les réseaux sociaux ces prochaines semaines, nous aspirons à rallier à notre cause les acteurs économiques et sociaux du centre politique. En participant à des manifestations, à des publications et à l'élaboration d'études, nous souhaitons par ailleurs contribuer à la formation de l'opinion du grand public.

## autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse qui gagne en importance

**autonomiesuisse** est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

## Contact

Aux pages suivantes, nous vous expliquons plus en détail pour quelles questions de souveraineté nous exigeons des clarifications. Nous nous tenons également à votre disposition pour des entretiens personnels.

**Hans-Jörg Bertschi**

[hans-joerg.bertschi@bertschi.com](mailto:hans-joerg.bertschi@bertschi.com)

**Martin Janssen**

[martin.janssen@ecofin.ch](mailto:martin.janssen@ecofin.ch)

**Hans-Peter Zehnder**

[hans-peter.zehnder@zehndergroup.com](mailto:hans-peter.zehnder@zehndergroup.com)

## Réseaux sociaux



## Nos revendications à l'égard du Conseil fédéral

# Les questions de souveraineté suivantes doivent être clarifiées d'un point de vue économique

### Question de souveraineté 1: un tribunal arbitral doit statuer définitivement – sans CJUE

La résolution des litiges découlant de l'accord-cadre est le fait d'un tribunal arbitral. Pour les questions portant sur le marché intérieur, ce dernier doit obligatoirement consulter la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Dans la plupart des cas, la Suisse se soumet donc de fait à la CJUE pour toutes les questions économiques, sociales, fiscales et environnementales. L'objectif politique institutionnel de la CJUE réside dans le renforcement de l'intégration de l'UE. Contrairement à la Suisse, qui ne connaît pas de juridiction constitutionnelle, la CJUE assume un rôle important dans le processus législatif de l'UE.

À quoi s'ajoute le fait que l'UE étend continuellement les domaines jugés pertinents pour le marché intérieur, puisque ceux-ci sont soumis non pas aux décisions à l'unanimité, mais à la majorité. C'est ce qui est notamment arrivé avec la législation sur le marché du travail, qui a finalement incité la Grande-Bretagne au Brexit. Actuellement, la Commission européenne s'emploie à élargir la question de la pertinence pour le marché intérieur à la fiscalité des entreprises. À moyen terme, le fait d'être quasiment contrainte d'adopter les lois européennes pertinentes pour le marché intérieur altérera inmanquablement les conditions cadres économiques de la Suisse, comme le corrobore le niveau des impôts.

L'UE applique aujourd'hui une quote-part d'impôt moyenne de 41% du produit national brut, contre seulement 27% en Suisse. L'UE fixe traditionnellement des taux minimaux dans ces procédures. À titre d'exemple, le taux minimal de la taxe sur la valeur ajoutée est actuellement de 15% dans l'UE, tandis que le taux normal en Suisse est de 7,7%. Étant donné que l'accord-cadre sera applicable à tous les futurs accords d'accès au marché et que l'évolution à long terme n'est guère prévisible, la Suisse ne doit pas se faire imposer un carcan, d'autant moins quand c'est la partie adverse qui assume le rôle d'arbitre.

Par conséquent, nous exigeons que la résolution des litiges soit exclusivement le fait d'un tribunal arbitral et que la CJUE n'intervienne pas.

## **Question de souveraineté 2: maintien d'une politique commerciale libre à l'échelle mondiale – l'ALE ne doit pas être mis au carcan**

Selon son annexe, l'accord-cadre astreint la Suisse à la renégociation de notre plus important contrat avec l'UE, soit l'accord de libre-échange (ALE) de 1972. Le nouvel ALE doit ainsi être subordonné aux règles du jeu de l'accord-cadre. Ainsi, l'ALE est désormais sujet à la clause guillotine, à l'arbitrage de la CJUE ainsi qu'à la reprise dynamique de la législation. La position de la Suisse s'en retrouve fortement affaiblie par rapport à la situation actuelle. En cas de résiliation de l'accord-cadre, possible à tout moment, nous perdrons non seulement les accords bilatéraux, mais également l'ALE. De quoi ébranler passablement l'économie suisse.

À l'avenir, l'intégration de l'ALE dans le carcan de l'accord-cadre devrait également restreindre fortement la politique de commerce extérieur indépendante de notre pays. Conformément à la déclaration d'intention dans l'annexe, la Suisse risque de perdre son «treaty making power» souverain pour les nouveaux accords commerciaux avec des pays tiers. À long terme, cet obstacle compromettrait considérablement la compétitivité globale des entreprises suisses. Selon les pronostics économiques de l'OCDE, en effet, environ 90% de la croissance économique absolue mondiale devrait être imputable à des pays en dehors de l'Europe d'ici à 2050.

L'intégration de l'ALE n'a pas été abordée durant une grande partie des négociations portant sur l'accord-cadre. Ce n'est que lors de la phase finale, en 2018, que l'ALE a été intégré comme avenant à l'accord, sous la pression de l'UE. Pour permettre à la Suisse de continuer à conclure librement des accords commerciaux avec des pays tiers et d'affirmer son succès à l'international, l'ALE doit impérativement être libéré de l'entrave que représente l'accord-cadre.

## **Question de souveraineté 3: la reprise dynamique du droit exige un opting out équitable**

En ce qui concerne la reprise dynamique de la législation, la loi européenne sera implémentée dans le droit suisse dans le domaine des accords d'accès au marché, en fonction d'un mécanisme spécifique. Afin que la Suisse puisse préserver ses intérêts, ses droits de démocratie directe ainsi que son fédéralisme à l'avenir, elle doit pouvoir bénéficier d'une possibilité équitable d'opting out dans ce processus. Le Parlement et le peuple suisses doivent pouvoir prendre des décisions sans la menace de résiliations de contrats de la part de l'UE et de clauses guillotine. Le principe d'équité implique que cet opting out soit rétribué. Les coûts correspondants doivent cependant être proportionnels et prévisibles.

Actuellement, l'accord-cadre prévoit notamment l'opting out dans le cas où une nouvelle loi européenne serait soumise au référendum en Suisse. À l'issue d'un opting out de la Suisse, l'UE peut statuer des mesures de compensation pouvant aller jusqu'à la suspension des accords. La Suisse, quant à elle, peut faire évaluer la proportionnalité de la mesure en question par un tribunal arbitral. En dépit de l'opting out, la Suisse est toutefois obligée de mettre en œuvre provisoirement cette nouvelle loi européenne, à moins de prouver que cela est impossible. À nos yeux, cet opting out n'a rien de réaliste ni d'équitable.

Un opting out équitable pourrait s'inspirer des règlements courants de l'OMC portant sur les contrats de droit international. À cet égard, des mesures compensatoires matérielles (p. ex. compensations financières) sont autorisées en cas d'opting out ou de violations de contrat avérées, mais non pas les mesures procédurales comme les résiliations de contrat directes, voire la guillotine.

Nous estimons que la préservation des droits de la démocratie directe et du fédéralisme doit également être respectée par l'UE. Un opting out équitable doit exclure l'application provisoire d'une nouvelle loi européenne jusqu'à la décision politique en Suisse (p. ex. votation populaire) et confier le règlement du litige correspondant à une instance neutre en dehors de la sphère d'influence de la CJUE, idéalement à l'OMC.

## La directive sur la citoyenneté compromet les institutions sociales; la protection des salaires est garantie

Selon la jurisprudence de la CJUE, la citoyenneté européenne est considérée comme faisant partie intégrante du marché intérieur. Elle est ainsi intégrée à l'accord-cadre, même si elle n'y est pas mentionnée explicitement. L'immigration en provenance de l'UE ainsi permise coûterait ainsi chaque année des milliards à notre État social particulièrement bien développé. Ou nous serions obligés d'abaisser le niveau de notre État social à celui de l'UE afin d'éviter l'immigration. Nous ne souhaitons ni l'un ni l'autre. Voilà pourquoi l'application de la directive relative au droit des citoyens de l'Union doit explicitement être exclue de l'accord-cadre.

En ce qui concerne la **protection des salaires**, les mesures d'accompagnement, l'obligation de fournir des sûretés et les **aides d'État**, nous soutenons le maintien du statu quo dans les relations Suisse-UE. Nos explications ci-dessus concernant les questions de souveraineté permettent de le garantir.

## Contact

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question concernant autonomiesuisse et l'accord-cadre:

**Hans-Jörg Bertschi**

[hans-joerg.bertschi@bertschi.com](mailto:hans-joerg.bertschi@bertschi.com)

**Martin Janssen**

[martin.janssen@ecofin.ch](mailto:martin.janssen@ecofin.ch)

**Hans-Peter Zehnder**

[hans-peter.zehnder@zehndergroup.com](mailto:hans-peter.zehnder@zehndergroup.com)

## Réseaux sociaux

